

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2013
20 H 00**

Présents : Yves GAUME - Dominique JEANNIN - Anne-Marie DEROUSSENT - Alain JACQUET - Jean-Jacques LANG - François BECKER - Delphine MACCHI - Monique ABRY - Michel GARDES - Isabelle PETITLAURENT - Philippe REJONY.

Absents représentés : Jean-Pierre HARZALLAH (a donné procuration à Anne-Marie DEROUSSENT) - Christine BORSOTTI (a donné procuration à Michel GARDES) - Marie-Victoria FREY (a donné procuration à Yves GAUME) - Chantal OTTMANN (a donné procuration à Dominique JEANNIN) - Corinne VINEY (a donné procuration à Isabelle PETITLAURENT).

Absents : Sophie SPEICHER.

Secrétaire : Delphine MACCHI

* * * *

Préambule

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal Monsieur le Maire fait une intervention devant le public (annexe 1).

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 heures 05.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. **Mme Delphine MACCHI** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 février 2013 est adopté.

-*-*-

Délibération n° 13.07

Objet : Décisions prise dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT
Maire-Adjoint
Chargée de la restauration scolaire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

- décision n° 13.01 : Révision des tarifs du centre de loisirs des « 3 Pommes ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions, **à l'unanimité,**

prend acte de ce rapport.

Délibération n° 13.08

Objet : Compte de gestion 2012.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Le compte de gestion 2012 a été présenté par Monsieur Dominique Jeannin au Conseil Municipal sur support numérique.

Considérant que le compte de gestion 2012 émanant du Receveur Municipal est concordant avec le compte administratif de la commune, le Conseil Municipal, **déclare à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 13.09

Objet : Compte administratif 2012

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Le compte administratif 2012 a été présenté par Monsieur Dominique Jeannin au Conseil Municipal sur support numérique.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique JEANNIN, Maire-Adjoint, est appelé à délibérer sur le compte administratif 2011 dressé par Monsieur Yves GAUME, Maire.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à la majorité (2 abstentions : Isabelle Petitlaurent et Corinne Viney), décide**

d'adopter et d'arrêter le compte administratif aux chiffres suivants :

Section de Fonctionnement

	CA 2012	Excédent/Déficit 2011	Résultat 2012
Dépenses	2 161 474.02 €		
Recettes	2 502 784.35 €		
Excédent fonctionnement 2012	+341 310.33 €		
Excédent reporté 2011		+ 283 630.68 €	
Résultat de clôture 2012			+624 941.01 €

Section d'Investissement

	CA 2012	Excédent/Déficit 2011	Résultat 2012
Dépenses	880 953.03 €		
Recettes	549 990.12 €		
Déficit d'investissement 2012	- 330 962.91 €		
Déficit reporté 2011		- 33 208.58 €	
Résultat de clôture 2012			- 364 171.49 €

Délibération n° 13.10

Objet : Affectation du résultat 2012.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

L'affectation du résultat 2012 a été présentée par Monsieur Dominique Jeannin au Conseil Municipal sur support numérique.

Le Compte administratif 2012 fait apparaître :

- En fonctionnement :
 - Un excédent de + 624 941.01 €

 - En Investissement :
 - Un déficit de - 364 171.49 €
 - Un excédent lié aux reports de + 44 156.05 €
 - ⇒ Soit un besoin de financement de – 320 015.44 € qui sera imputé au compte 1068
- Le résultat de clôture s'établit donc à **304 925.57 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Isabelle Petिताurent et Corinne Viney), décide

d'affecter la totalité du résultat de clôture en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002.

Délibération n° 13.11

Objet : Vote des taux d'imposition 2013.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières pour l'année 2013 comme suit :

- taxe d'habitation : **12,19 %**
- taxe foncière (bâti) : **14,13 %**
- taxe foncière (non bâti) : **26,76 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

de fixer les taux des taxes directes locales comme indiqués ci-dessus.

Délibération n° 13.12
Objet : Budget primitif 2013.

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint

Le budget primitif 2013 a été présenté par Monsieur Dominique Jeannin au Conseil Municipal sur support numérique.

Monsieur Dominique JEANNIN, Adjoint aux Finances, donne lecture au Conseil Municipal du budget primitif 2013 qui s'articule comme suit :

Section de Fonctionnement : 2 518 361 €

Section d'Investissement : 1 498 704 €

Soit un budget global de : 4 017 065 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Isabelle Petitlaurent et Corinne Viney), **décide**

d'adopter et d'arrêter le budget primitif 2013 aux chiffres ci-dessus indiqués.

Délibération n° 13.13
Objet : Liste des marchés publics conclus en 2012

Dossier présenté par Alain JACQUET
Maire-Adjoint

En application de l'article 133 du Code des Marchés, la commune doit publier la liste des marchés publics conclus en 2012 :

- Ateliers Municipaux/ Maîtrise d'œuvre : Itinéraire Architecture pour 23 920 € HT.
- Ateliers Municipaux/ Travaux : Lot 1 SAS Kalbe pour 50 302 € HT, Lot 2 Entreprise Cotta pour 69 871.80 € HT, Lot 3 Entreprise Brisard et Fils pour 26 900 € HT, Lot 4 Soprema pour 43 503.42 € HT, Lot 5 Negro pour 2 145.46 € HT, Lot 6 FV Industrie pour 1 960 € HT, Lot 7 Etablissements Hauss pour 16 431 € HT, Lot 8 menuiserie Claude pour 9 134.63 € HT, Lot 9 FV Industrie pour 7 000 € HT, Lot 10 Maccanin pour 5 217 € HT, Lot 11 Lagrasta/Perney pour 19 847 € HT, Lot 12 Lenelec pour 16 474.12 € HT
- Rue du Général de Gaulle/ Trottoirs: Entreprise SACER pour 69 000 € HT.
- Rénovation du multi-accueil/Travaux : Entreprise Domenichelli pour 60 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, **décide**

d'approuver la liste des marchés conclus pour l'année 2012.

Délibération n° 13.14

Objet : Motion de soutien à Michel Gaidot, Maire de la commune de Vescemont.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

L'association départementale des Maires du département du Territoire de Belfort s'indigne énergiquement contre ce qu'elle considère être une décision injuste et inappropriée. Elle exige l'abandon des poursuites pénales à l'encontre de Michel Gaidot, Maire de Vescemont.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du communiqué de l'association des Maires du département du Territoire de Belfort (cf annexe), **décide d'exprimer** son soutien à Michel Gaidot, Maire de Vescemont.

Délibération n° 13.16

Objet : Comenius - Versement d'une subvention à la coopérative de l'école primaire JY Cousteau.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

L'école primaire JY Cousteau bénéficie par l'intermédiaire de la commune d'une subvention du dispositif européen « Comenius » pour l'opération « le Développement Durable » d'un montant de 14 400 €.

Pour que l'école puisse disposer facilement de ces fonds, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la somme de 5 200 € depuis le compte communal 6574 sur le compte de la coopérative scolaire de l'école primaire JY Cousteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de verser à la coopérative scolaire de l'école JY Cousteau la somme de 5 200 € depuis le compte communal 6574.

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21 h 15.

Question et informations diverses :

Interventions :

- **Isabelle Petitlaurent** : Fort d'Essert (annexe 2)
Réponse de M. le Maire
Réponse d'Anne-Marie Deroussent par rapport au fort : Investissement de 50 000 € par la Caponnière pour le fort. On a gagné des années de bénévolat.
En un an, plus de travaux réalisés qu'au cours des quatre dernières années.
- **Francis Dreyer** :
 - Remarque sur la bataille au sein du conseil municipal notamment entre M. le Maire et Isabelle Petitlaurent.
 - Attaques incessantes contre l'ancien Maire : les Essertois en ont marre !
 - Tout a été vendu à des privés !

- Discussion entre **Raymond Iltis** et **Francis Dreyer** à propos du bien fondé du tranfert de la Poste à Super U. M. Audoineau précise que le changement des horaires est très négatif.
- M. Husson :
 - Question sur la revalorisation des taux d'imposition.
 - Déneigement : jour de verglas.
 - Bilan sur 1^{er} trimestre de fonctionnement de la Poste au Super U.
 - Devenir de la Poste : en attente.
 - M. le Maire : Nouveau mandat ?

* * * *

Fait à Essert, le 29 mars 2013

Le Maire
Yves GAUME

Affiché le : 29/03/2013

